

Le dix neuf mars deux mille neuf, à 14 h 30, le comité syndical s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, sous la Présidence de Monsieur Mickaël VALLET, Président. Monsieur Jean-Pierre DUPUY est désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le conseil peut commencer.

Monsieur VALLET annonce l'ordre du jour et les pouvoirs.

1. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Programmation des « Aides aux Manifestations »
2. Points d'avancement des travaux de la commission « Animation à l'année »
3. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Programmation des « Bourses Régionales Désir d'Entreprendre »
4. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Projets structurants : nouvelle programmation 2009
5. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Vie Quotidienne : nouvelle programmation
6. Prolongation de la convention avec le Syndicat Informatique de la Charente Maritime
7. Attribution de subvention à l'association « Maison du Tourisme Marennes Oléron »
8. Ouverture d'un poste de chargé de mission « Economie locale et création d'entreprise »
9. Tableau des effectifs mis à jour
10. Régime indemnitaire : dispositions 2009
11. Vote du Compte de gestion 2008
12. Vote du Compte administratif 2008
13. Vote du Budget primitif 2009
14. Appel à participation des Communautés de Communes

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE PAYS DU 5 février 2009

Le procès verbal du Comité syndical du 5 février 2009 est adopté à l'unanimité.

Pas d'observation.

1. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013

NOUVELLE PROGRAMMATION 2009 DES AIDES AUX MANIFESTATIONS

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec le Conseil Régional, celui-ci délègue au Pays dans le cadre du Volet « Projets de Vie Quotidienne – Axe Vivre ensemble » les crédits nécessaires au paiement des subventions concernant les manifestations. Des demandes ont été examinées par la commission « Animation à l'année, culture, sport, manifestations », réunie mardi 17 février 2009 à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

Au titre de l'année 2009 la nouvelle programmation s'établit comme suit :

Concernant l'article 6574 :

ASSOCIATIONS	ACTION	MONTANTS	AVIS COMMISSION
Association O'Také (Oléron Total Kite)	Oléron Surfkite festival	1.000,00 €	Aucune remarque.
Association Club des jeunes pour la nature	Fête éco bio Voir et Vivre la Nature	250,00 €	La Commission soutien le projet compte tenu de sa dimension environnementale. Elle n'attribue pas le maximum demandé parce que la manifestation est insuffisamment fédératrice des autres acteurs du territoire dans cette thématique. Elle note par ailleurs que les manifestations en haute saison ne sont pas prioritaires dans la programmation des aides.
Association 123 Eveil	Education à la citoyenneté et à la solidarité	850,00 €	La Commission a reçu la Présidente de l'association pour en savoir plus sur ses activités et ses financements. Elle soutient le projet sans réserve.
Association Mots en Fête	Le Banquet du livre	1.500,00 €	La Commission soutient le projet sans réserve parce qu'il s'agit d'un projet en cohérence avec sa politique de lecture publique.
TOTAL			3.600,00 €

Par ailleurs, une demande a reçu un avis négatif :

MAITRE D'OUVRAGE	ACTION/LIEU	AVIS COMMISSION
Association Musiques en Voyage	Musiques en Voyage : la chanson française	La Commission rejette la demande de subvention cette année pour les raisons suivantes : - Les pratiques transversales à l'échelle du Pays se limitent à l'implication de l'Harmonie de Marennes et à une classe de Nieulle-sur-Seudre ; - Les fonds propres sont insuffisants (critère régional) ; - L'absence de financement communal pose problème compte tenu de la dimension du projet ; La Commission observe que malgré les efforts du Pays depuis l'origine du projet en 2004, les écoles de musique n'ont pas réussi à se fédérer. Il leur appartient donc aujourd'hui de reconstruire un projet ensemble pour bénéficier de l'aide du Pays Marennes Oléron. La Commission note toutefois l'intérêt du projet sur le plan local et engage l'association à se rapprocher du PEL de la CdC du Bassin de Marennes.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au Budget 2009 aux articles pré-cités.

Madame BAUDIN informe que la commission a émis des réserves concernant "Musique en Voyage" et que depuis lundi soir l'association est dissoute pour incompatibilités entre ses membres. L'association pourrait éventuellement repartir avec un autre mode de fonctionnement et peut être avec un autre projet.

Cette année il n'y aura donc pas de manifestation "Musique en Voyage".

Madame BAUDIN explique que les statuts de l'association "Musique en Voyage" prévoient une collaboration des écoles de musique de l'Île d'Oléron, Marennes et Le Gua, alors que le projet proposé cette année à la commission ne fonctionne qu'avec une seule école de musique, les deux autres ne voulant pas s'investir sur le projet. Les écoles de

musique ont jugé chacune de leur côté qu'il était inutile de continuer avec l'association car il n'y avait aucune entente entre elles.

Madame BAUDIN informe qu'un rendez-vous est fixé avec les trois écoles de musique afin de discuter d'une mutualisation au niveau du pays sur l'organisation des écoles de musique.

Madame HUMBERT dit que l'école de musique de l'île d'Oléron est partante pour aller vers une mutualisation.

Madame BAUDIN dit que chaque Communauté de Communes soutient son école de musique. Les professeurs qui partent sur l'île d'Oléron passent devant Marennnes mais ne s'y arrêtent pas. Les frais de déplacements sont facturés aux deux Communautés de Communes pour des interventions différentes.

Madame BAUDIN souhaite leur faire prendre conscience que dans le « volume » de la subvention, il y a des économies à réaliser.

2. POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION « ANIMATION A L'ANNEE »

La Commission s'est réunie le mardi 17 février de 15h30 à 18h30 à la Communauté de communes de l'île d'Oléron.

Elle a fait le point sur les travaux en cours au sein de ses comités techniques (Lecture Publique, Culture, Sport), et sur la rencontre avec la DRAC. Des comptes-rendus complets de ces réunions sont disponibles auprès des chargés de mission du Pays.

Les travaux de la Commission et de ses groupes de travail visent à mettre en œuvre les orientations décidées lors du Comité Syndical du 18 décembre 2009.

- Comité Technique Culture du 13 janvier 2009 :
 - Restitution des travaux sur l'offre culturelle en direction des jeunes.

Des questionnaires ont été diffusés afin d'alimenter un état des lieux sur les pratiques musicales, par mail à une quarantaine de musiciens du territoire. Ils ont également été diffusés dans les lycées du Pays et dans les locaux jeunes du Bassin de Marennnes.

Une restitution sera proposée par le Comité Technique Culture & musique au cours d'une réunion en avril, à laquelle seront invités les acteurs concernés : musiciens, associations, organisateurs de concert. En fonction de la mobilisation des acteurs, cette réunion pour donner naissance à des actions concrètes.

Cette démarche en direction des jeunes et de la musique est le premier chantier. Ensuite, la Commission travaillera sur l'enseignement musical à l'échelle du Pays.

- Comité Technique Sport du 29 janvier 2009 :
 - Réunion sur le développement des sports nautiques

Le Pays a invité les 65 acteurs du nautisme du territoire afin de prendre en compte leurs attentes pour mettre en œuvre des actions en faveur du développement des sports nautiques. Une vingtaine de personnes y ont participé. Il ressort de cette réunion une grande préoccupation de la part des acteurs sur la faiblesse des infrastructures à proximité des plages (eau, électricité, sanitaires, vestiaires...). Ces questions ont bloqué le débat et n'ont permis d'avancer sur des actions concrètes qui pourraient d'ores et déjà être engagées et contribuer au développement des pratiques des sports nautiques pour les habitants, à l'année.

On a toutefois identifié pistes de travail :

- réaliser un document d'information récapitulant les activités nautiques praticables hors saison avec les coordonnées des clubs ouverts ;
- mettre en place une proposition tarifaire commune permettant de découvrir plusieurs disciplines nautiques.

Ces actions ne seront possibles que si les acteurs manifestent une envie collective de travail en commun. Une deuxième réunion est envisagée dans cette optique.

- Visite de la DRAC le mardi 3 février 2009

- Lecture publique, mise en réseau des bibliothèques

La DRAC invite le territoire à se positionner plus fortement sur des prises de compétences statutaires concernant les aspects de réseau informatique et de politique documentaire. Elle rappelle que les subventions de l'Etat pour les bibliothèques sont majorées quand les équipements s'inscrivent dans un réseau avec une compétence statutaire. Ainsi la DGD peut s'élever jusqu'à 40 % des recettes dans un plan de financement, au lieu de 20 % normalement. Dans la perspective de la préfiguration d'une convention cadre, la DRAC proposera d'accompagner financièrement dès 2009-2010 une résidence d'auteur pour Mots en Fête.

- Patrimoine et architecture

La DRAC insiste sur deux aspects de l'architecture et du patrimoine du Pays Marennais Oléron : la nécessité de promouvoir l'architecture contemporaine et la nécessité de travailler sur la médiation du patrimoine architectural. Elle propose d'accompagner un poste de médiation du patrimoine.

- Spectacle vivant et enregistré

La DRAC engage les élus du Pays à développer un partenariat dans la durée avec la scène conventionnée de Rochefort, le Théâtre de la Coupe d'Or. Les baisses de crédit du ministère de la Culture dans le domaine du spectacle vivant ne permettent d'aider le territoire qu'à travers ce type de partenariat.

- Mise en place d'une convention cadre entre la DRAC, le Pays Marennais Oléron et les Communautés de Communes

La DRAC propose d'envisager la signature d'une telle convention tri-annuelle dès l'automne 2009. Afin d'en préciser les termes, elle invite le territoire à la préparer à travers des groupes de travail sur chacune des trois thématiques évoquées. Trois réunions sont proposées les 8 et 9 avril. La commission envisage d'inviter les adjoints municipaux concernés (adjoints à la culture pour la lecture publique et le spectacle vivant, adjoints à l'urbanisme pour l'architecture et le patrimoine).

- Comité Technique Lecture publique du 17 février 2009 :

- Réflexion sur le réseau suite à la réunion de la DRAC

Le Comité Technique Lecture Publique s'est réuni juste avant la Commission, de 14h à 15h30. En réponse aux problématiques soulevées par la DRAC, il s'est interrogé sur le portage statutaire du réseau : Communautés de Communes au Pays ? Il est nécessaire de préciser ce que recouvrera le réseau et sur la volonté des communes d'y adhérer ou non. Les bibliothécaires s'interrogeront avec leurs élus sur le contenu souhaité : achat, échanges, circulation des livres, catalogue commun, statut du personnel, carte de réseau, gratuité ou coût de l'inscription ?

Le Comité technique étudiera 2 à 3 exemples de réseaux au cours de sa prochaine réunion.

- Questions diverses

- Rapprochement des travaux du Conseil de Développement avec les Comités techniques

Le Conseil de Développement a mis en place une Commission Culture, sport et loisirs et envisage les possibilités de rapprochement avec les travaux du Pays dans ce domaine. La Commission Animation à l'année propose d'inclure les membres du Conseil de Développement intéressés dans les comités techniques.

- Récapitulatif des prochaines réunions :

- Comité Technique « Culture » / Jeunes & musique - mardi 7 avril 2009 de 10h à 12h au Lycée de la Mer
- Comité Technique « Lecture publique »
 - Etude de réseaux de bibliothèques – lundi 30 mars 2009 – à la CdC de l'Île d'Oléron (sous réserve de confirmation)
 - Mots en Fête : du 18 février au 13 mai 2009, programme complet sur <http://bibliopmo.free.fr>
- Groupes de travail avec la DRAC
 - Lecture publique - Jeudi 9 avril 2009 de 10h30 à 13h30 – à la CdC de l'Île d'Oléron (suivie d'un buffet/plateau repas à organiser sur place)

- Spectacle vivant - Jeudi 9 avril 2009 de 13h30 à 16h30 – à la CdC de l'Île d'Oléron
- Patrimoine – vendredi 10 avril 2009 de 9h30 à 12h30 – à la CdC de l'Île d'Oléron
- Comité Technique Sport / sports nautiques – mardi 31 mars 2009 de 18h à 20h – à la salle polyvalente de Le Grand-Village-Plage
- Commission « Animation à l'année » - mardi 26 mai de 14h30 à 17h30 à la CdC du Bassin de Marennes

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'APPROUVER les travaux de la Commission et de ses groupes de travail, conformément aux orientations décidées lors du Comité Syndical du 18 décembre 2009.

Suite à la visite de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) le 3 février dernier, Madame BAUDIN souligne que cette rencontre a permis d'échanger sur plusieurs points.

Plusieurs visites de sites ont eu lieu : le Musée de l'Île d'Oléron (côté culturel - volet musée, réseau du Musée sur tout le pays); Le Château d'Oléron (volet patrimoine, animation et patrimoine); la visite du Cinéma l'Estran à Marennes (culture, cinéma, spectacle vivant) ainsi que la Médiathèque de Marennes, afin d'échanger sur la mise en réseau des bibliothèques.

Une représentation cinématographique a eu lieu à l'Estran concernant St Denis, le Gua, et sur des manifestations et des réalisations de salles passées, en cours, et à venir.

Cette rencontre amènera une deuxième rencontre qui aura lieu les 7 et 8 avril sur trois points : le réseau des bibliothèques – médiathèques, le patrimoine et le spectacle vivant.

Concernant le comité technique culture : la commission a choisi l'axe des "jeunes" pour mettre en valeur la musique qu'ils peuvent produire ou écouter.

Un questionnaire a été élaboré et diffusé auprès des musiciens pour savoir où et comment ils pratiquent leur art.

Actuellement la commission travaille sur l'analyse des retours de questionnaires.

Une réunion est programmée prochainement avec eux pour voir quel axe serait à développer.

Pour le sport, il y a eu une réunion avec les acteurs du monde du nautisme, réunion très mitigée.

Plusieurs doléances de leur part, principalement sur leur besoin d'occuper le sol maritime, d'avoir accès à un point d'eau près de leur lieu de pratique, un algeco ou un abri pour pouvoir entreposer leur matériel ainsi qu'un point d'accueil.

C'est une activité forte et tournée vers l'océan, un des points forts qui restent à développer. Or, la réglementation interdit à ces associations de pouvoir pratiquer à l'année, voir de pratiquer tout court.

Madame BAUDIN dit qu'il faut que les personnes travaillant sur le "plan plages" de l'Île d'Oléron soient sensibilisées.

Une réunion est prévue le mardi 24 mars prochain sur un projet d'action, avec une production de documents communs, avec des jours, des heures et des périodes d'ouvertures, des tarifs et des offres de prestations croisées.

Monsieur VALLET fait un récapitulatif des prochaines réunions.

3. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013 DU PAYS

NOUVELLE PROGRAMMATION 2009 DES BOURSES REGIONALES DESIR D'ENTREPRENDRE

1. Lors de sa réunion du Jeudi 19 Mars 2009, le Jury "Bourse Régionale Désir d'Entreprendre " du Pays Marennes Oléron a décidé d'accorder une Bourse Régionale Désir d'Entreprendre aux personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	CdC	Activité	Lieu	Décision	Répartition
PAJOT	Sandra	25	CCBM	Création d'une entreprise d'organisation d'événementiels sportifs	Bourcefranc-le Chapus	4.500 €	Premier versement : 70% Second versement : 30 %
PERTSOWSKY	Volodia	27	CCIO	Création d'une école de surf	Saint-Pierre d'Oléron	5.000 €	Premier versement : 70% Second versement : 30 %
VALLADE	Franck	31	CCBM	Création d'un magasin de vêtements	Hiers-Brouage	3.500 €	Premier versement : 70% Second versement : 30 %
DOUKAS	Jérémy	21	CCIO	Création d'une entreprise de vente de véhicules d'occasion	Le Château d'Oléron	0 €	Refus (Inadéquation projet/marché du véhicule d'occasion)
TOTAL ENGAGE	13 000 €						

Le Jury a également décidé d'ajourner le versement de la deuxième partie de la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre pour la personne suivante :

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision (montant second versement)
FERREC	Thomas	29	04/06/08	Création d'une école de char à voile et voile.	Le Château d'Oléron	Ajournement (veiller à l'aspect de saisonnalité)

Le Jury a décidé de refuser le versement de la deuxième partie de la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre pour la personne suivante :

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision (montant second versement)
GARDES	Kevin	26	23/03/07	Création d'une entreprise électricité/plomberie	Le Gua	Refus (cessation d'activité)

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2009

Intervention de Monsieur DUPUY concernant la création d'entreprise d'organisation d'événementiels sportifs de Madame Sandra PAJOT.

4. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013 DU PAYS

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec la Région, il a été décidé de réserver aux projets « Structurants » du Pays des crédits arrêtés d'un commun accord au moment de la signature du contrat à un total de 1.000.000 €.

Pour mémoire, ces projets structurants sont les suivants :

Désignation	Initial	Engagé	Solde
1. Création d'une 3 ^{ème} salle de cinéma – spectacles à l'Eldorado (Saint Pierre d'Oléron)	250.000 €		250.000
2. Poursuite de la création d'itinéraires cyclables par les 2 communautés de communes de Marennes et d'Oléron	150.000 €	42.000 (CCBM)	8.000 (CCBM) 100.000 (CCIO)
3. Création d'une nouvelle salle multi sport (Communauté de communes du Bassin de Marennes)	300.000 €		300.000
4. Participation au plan Qualité Plages Oléron (Communauté de communes de l'Île d'Oléron).	300.000 €		300.000

Le Comité Consultatif Local d'Examen des Projets (CLEP) s'est réuni le jeudi 19 mars 2009 au matin à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes afin d'examiner de nouvelles demandes concernant le projet structurant N°2 : « Poursuite de la création d'itinéraires cyclables par les 2 communautés de communes de Marennes et d'Oléron ».

Création d'itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron – Section 13 : piste de la forêt Briquet (Commune de St Georges d'Oléron)

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de l'Île d'Oléron

Argumentaire : Créer une offre alternative à l'usage de la voiture sur l'Île d'Oléron s'inscrivant dans le cadre de la politique de développement touristique respectueuse de l'environnement.

Objectifs :

- Compléter le réseau de 50 km de pistes existant composé d'une épine dorsale et de quelques pistes desservant les principaux sites touristiques par des itinéraires fonctionnels reliant les lieux d'habitat aux sites de loisirs.
- Créer un tronçon de 1,4 km allant de la place Marie Briquet (village de Foulerot) jusqu'à la dorsale (réseau existant reliant St Georges à La Brée) et permettant la desserte des plages.

Calendrier : 13 décembre 2007 (8 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	225.000 € HT	
Autofinancement du MO	117.367 €	52,16 %
CRDD sollicité	30.000 €	13,33 %
Conseil Général	77.633 €	34,50 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 30.000 €.

Ce dossier négocié dans le cadre des projets structurants du Pays ne pose pas de problème quant à son éligibilité. Il est précisé que cette liaison s'inscrit dans le cadre du Plan vélo 2 de la Communauté de Communes.

Il est également rappelé que les dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage des travaux.

Création d'itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron – Section 20 : piste du Bois d'Avail (Commune de Dolus d'Oléron)

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de l'Île d'Oléron

Argumentaire : Créer une offre alternative à l'usage de la voiture sur l'Île d'Oléron s'inscrivant dans le cadre d'une politique de développement touristique respectueuse de l'environnement.

Objectifs :

- Compléter le réseau de 50 km de pistes existant composé d'une épine dorsale et de quelques pistes desservant les principaux sites touristiques par des itinéraires fonctionnels reliant les lieux d'habitat aux sites de loisirs.
- Tracer une emprise de la voirie (avenue de la grande baie) à travers le bâti au lieu dit « La Remigeasse », en remplacement du tracé initial à l'arrière du bâti, à travers les dunes. La création de ce linéaire de 1,2 km permettra de compléter l'itinéraire de la Cotinière à Saint Trojan les Bains en toute sécurité.

Calendrier : 6 septembre 2007 (11 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	362.438 € HT	
Autofinancement du MO	253.138,00 €	69,84 %
CRDD sollicité	30.000 €	8,28 %
Conseil Général	79.300 €	21,88 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 30.000 €.

Ce dossier négocié dans le cadre des projets structurants du Pays ne pose pas de problème quant à son éligibilité. Il est précisé que cette liaison s'inscrit dans le cadre du Plan vélo 2 de la Communauté de Communes.

Il est également rappelé que les dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage des travaux.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :

- DE VALIDER cette nouvelle programmation 2009 des projets « Structurants »,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, à solliciter les subventions auprès des collectivités territoriales, et notamment la Région et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des opérations dont il a la maîtrise d'ouvrage,
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget général 2009.

Pas d'observation.

5. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013 DU PAYS

NOUVELLE PROGRAMMATION 2009 DES PROJETS VIE QUOTIDIENNE

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec la Région, celle-ci a été décidé de réserver aux projets « Vie quotidienne » du Pays des crédits arrêtés d'un commun accord au moment de la signature du contrat pour un total de 1.109.857 € (hors délégation « Manifestations », délégation « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre », et animation des « Ateliers de la création »).

Désignation	Initial	Engagé	Solde
Santé/ adolescence / handicap	112.500 €	15.980 €	96.520 €
Environnement	112.500 €	35.583 €	76.917 €
Agriculture et littoral	112.500 €	32.113 €	80.387 €
Education - Parentalité	112.500 €	27.591 €	84.909 €
Logement social - Habitat	290.000 €	72.114 €	217.886 €
Vivre Ensemble (Hors Aides aux manifestations)	156.479 €	147.000 €	9.479 €
Economie Emploi (Hors Bourses et Ateliers de la création)	63.378 €	10.500 €	52.878 €
Equipements	150.000 €	45.868 €	104.132 €

Le Comité Consultatif Local d'Examen des Projets (CLEP) s'est réuni le jeudi 19 mars 2009 au matin à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes afin d'examiner de nouvelles demandes pour une programmation 2009 et donner un avis sur chacune d'entre elle.

Priorité « Habitat – Logement social »

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : PATOISEAU - BOISSEAU

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier Patoiseau - Boiseau

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'île d'Oléron

Objectifs : Création d'un logement locatif privé à loyer conventionné de type 2 de 65 m² dans une maisonnette située au : 12 rue des Chênes Verts, Avail 17 550 Dolus d'Oléron

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : septembre 2008/2011 (3 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	9.919,15 € TTC	
Autofinancement du MO	3.338 €	33,65 %
CRDD sollicité	470,05 €	4,74 %
Communauté de communes de l'île d'Oléron	940,10 €	9,48 %
ANAH	5.171,00 €	52,13 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 470,05 €.

Il est rappelé que les dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage des travaux. Ainsi, une articulation doit être envisagée en amont, au moment des dépôts de demande de subventions ANAH et PIG.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : C LASLIER

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier C Laslier

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'île d'Oléron

Objectifs : Création de 2 logements locatifs privés à loyer conventionné de type 4 et type 3 dans une maisonnette située au : 36 Canton du Mimosa, Cheray, 17 190 SAINT GEORGES D'OLERON

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : octobre 2008/2011 (3 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	159.331 € TTC	
Autofinancement du MO	60.557 €	38,02 %
CRDD sollicité	6.339,50 €	3,98 %
Communauté de communes de l'île d'Oléron	12.679,00 €	7,96 %
ANAH	79.735,00 €	50,04 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 6.339,50 €.

Il est rappelé que les dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage des travaux. Ainsi, une articulation doit être envisagée en amont, au moment des dépôts de demande de subventions ANAH et PIG.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : JM CHEROUX

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier JM Cheroux

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'île d'Oléron

Objectifs : Création d'un logement locatif privé à loyer conventionné de type 4 de 91 m2 dans une maisonnette située au : 7 bis rue du Dr Pineau, 17 370 St Trojan les Bains

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : octobre 2008/2011 (3 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	45.966,90 € TTC	
Autofinancement du MO	15.467,22 €	33,65 %
CRDD sollicité	2.178,54 €	4,74 %
Communauté de communes de l'île d'Oléron	4.357,09 €	9,48 %
ANAH	23.964,05 €	52,13 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 2.178,54 €.

Il est rappelé que les dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage des travaux. Ainsi, une articulation doit être envisagée en amont, au moment des dépôts de demande de subventions ANAH et PIG.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : SCI DOMAINE DE MAULERON

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier SCI Domaine de Mauléron

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'île d'Oléron

Objectifs : Création d'un logement locatif privé à loyer conventionné de type 3 de 64 m2 dans une maisonnette située au : 8 rue Chanzy 17 550 Dolus d'Oléron

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : octobre 2008/2011 (3 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	43.888 € TTC	
Autofinancement du MO	9.768 €	22,26 %
CRDD sollicité	2.080 €	4,74 %
Communauté de communes de l'Île d'Oléron	4.160 €	9,48 %
ANAH	27.880 €	63,53 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 2.080 €.

Il est rappelé que les dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage des travaux. Ainsi, une articulation doit être envisagée en amont, au moment des dépôts de demande de subventions ANAH et PIG.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : S MAGE

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier S Mage

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron

Objectifs : Création d'un logement locatif privé à loyer conventionné de type 4 de 121 m² dans une maisonnette située au : rue du Bois Fleury, la Coindrie, 17310 Saint Pierre d'Oléron.

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : décembre 2008/2011 (3 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	115.079 € TTC	
Autofinancement du MO	47.927,59 €	41,65 %
CRDD sollicité	4.310,80 €	3,75 %
Communauté de communes de l'Île d'Oléron	8.621,61 €	7,79 %
ANAH	54.219 €	47,11 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 4.310,80 €.

Il est rappelé que les dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage des travaux. Ainsi, une articulation doit être envisagée en amont, au moment des dépôts de demande de subventions ANAH et PIG.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : B ET F LAMOTTE

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier B et F Lamotte

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron

Objectifs : Création d'un logement locatif privé à loyer conventionné de type 3 de 90 m² dans une maisonnette située au : 8 rue Chanzy 17 550 Dolus d'Oléron

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : décembre 2008/2011 (3 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	57.213,70 € TTC	
Autofinancement du MO	14.252 €	24,91 %
CRDD sollicité	2.711,55 €	4,74 %
Communauté de communes de l'île d'Oléron	5.423,10 €	9,48 %
ANAH	34.827,05 €	60,87 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 2.711,55 €.

Il est rappelé que les dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage des travaux. Ainsi, une articulation doit être envisagée en amont, au moment des dépôts de demande de subventions ANAH et PIG.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : M PRIN

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier M Prin

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'île d'Oléron

Objectifs : Création d'un logement locatif privé à loyer conventionné de type 3 de 42 m² dans une maisonnette située au : 16 rue du Moulin, 17480 le Château d'Oléron.

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : novembre 2008/2011 (3 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	35.947 € TTC	
Autofinancement du MO	9.562 €	26,60 %
CRDD sollicité	1.527,50 €	4,25 %
Communauté de communes du Bassin de Marennes	3.055 €	8,50 %
ANAH	21.802,50 €	60,65 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 1.527,50 €.

Il est rappelé que les dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage des travaux. Ainsi, une articulation doit être envisagée en amont, au moment des dépôts de demande de subventions ANAH et PIG.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : A et L MECHAIN

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier A et L Mechain

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes de l'île d'Oléron

Objectifs : Création d'un logement locatif privé à loyer conventionné de type 2 de 55 m² dans une maisonnette située au : 3 rue Camille Sanson, 17 370 Saint Trojan les Bains

Partenaires : ANAH, CCIO

Calendrier : décembre 2008/2011 (3 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	5.963 € TTC	
Autofinancement du MO	2.006,58 €	33,65 %
CRDD sollicité	282,59 €	4,74 %
Communauté de communes de l'île d'Oléron	565,19 €	9,48 %
ANAH	3.108,55 €	52,13 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 282,59 €.

Il est rappelé que les dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage des travaux. Ainsi, une articulation doit être envisagée en amont, au moment des dépôts de demande de subventions ANAH et PIG.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : P CAREME

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier P Carême

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes du Bassin de Marennes

Objectifs : Création d'un logement locatif privé à loyer conventionné de type 2 de 60 m² dans une dépendance située au : 17 rue du Centre, 17560 Bourcefranc le Chapus.

Partenaires : ANAH, CCBM

Calendrier : juin 2007 (2 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	66.375 € TTC	
Autofinancement du MO	44.592,50 €	67,18 %
CRDD sollicité	1.521,75 €	2,29 %
Communauté de communes du Bassin de Marennes	9.608,75 €	14,48 %
ANAH	10.652 €	16,05 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 1.521,75 €.

Il est rappelé que les dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage des travaux. Ainsi, une articulation doit être envisagée en amont, au moment des dépôts de demande de subventions ANAH et PIG.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : V et L FABIER

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier Monsieur et Madame Fabier

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes du Bassin de Marennes

Objectifs : Création d'un logement locatif privé à loyer conventionné de type 5 de 128 m² au 9 rue Pierre Loti, 17600 Le Gua.

Partenaires : ANAH, CCBM

Calendrier : septembre 2007 (1 an)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	51.937 € TTC	
Autofinancement du MO	20.666,20 €	39,79 %
CRDD sollicité	2.006,80 €	3,86 %
Communauté de communes du Bassin de Marennes	10.034 €	19,32 %
ANAH	19.230 €	37,03 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 2.006,80 €.

Il est rappelé que les dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage des travaux. Ainsi, une articulation doit être envisagée en amont, au moment des dépôts de demande de subventions ANAH et PIG.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : V et L FABIER

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier Monsieur et Madame Fabier

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes du Bassin de Marennes

Objectifs : Création de deux logements locatifs privés à loyer conventionné de type 3 de 63 m² et de type 4 de 107 m² dans les dépendances situées au : 7A et 7B rue Pierre Loti, 17600 Le Gua

Partenaires : ANAH, CCBM

Calendrier : septembre 2007 (1 an et demi)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	105.152,15 € TTC	
Autofinancement du MO	46.830,47 €	44,54 %
CRDD sollicité	4.332,44 €	4,12 %
Communauté de communes du Bassin de Marennes	23.662,24 €	22,50 %
ANAH	30.327 €	28,84 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 4.332,44 €.

Il est rappelé que les dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage des travaux. Ainsi, une articulation doit être envisagée en amont, au moment des dépôts de demande de subventions ANAH et PIG.

Création d'un logement locatif à loyer conventionné : SCI ARKENTIEL

Maîtrise d'ouvrage : Un particulier SCI Arkentiel

Argumentaire : Dans le cadre du PIG de la Communauté de communes du Bassin de Marennes.

Objectifs : Création de deux logements locatifs conventionnés de type 3 de 82 et 90 m² dans un immeuble vacant situé au : 112 rue Georges Clémenceau, 17320 Marennes.

Partenaires : ANAH, CCBM

Calendrier : décembre 2008 (7 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	166.806,20 € TTC	
Autofinancement du MO	96.497,10 €	57,85 %
CRDD sollicité	4.946,85 €	2,97 %
Communauté de communes du Bassin de Marennes	28.734,25 €	17,23 %
ANAH	36.628 €	21,96 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 4.946,85 €.

Il est rappelé que les dossiers doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage des travaux. Ainsi, une articulation doit être envisagée en amont, au moment des dépôts de demande de subventions ANAH et PIG.

Réhabilitation de 3 logements locatifs sociaux

Maîtrise d'ouvrage : SEMIS

Argumentaire : Réhabilitation de 3 logements locatifs sociaux (isolation, installation électrique, plomberie). Cédé en décembre 2007, la SEMIS a décidé de rénover les logements de cet immeuble vétuste avant de les mettre en location.

Objectifs : Amélioration de la performance énergétique du bâtiment, meilleur confort des locataires et une facture d'énergie plus faible.

Partenaires : Etat, Conseil Général, Prêt PLUS

Calendrier : janvier 2009 (3 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	165.226 € TTC	
Autofinancement du MO	13.645 €	8.26 %
CRDD sollicité	15.000 €	9,08 %
Etat	5.340 €	3.23 %
Département	21.281 €	12,88 %
Prêt PLUS	110.000 €	66,56 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 15.000 €.

Il est rappelé que ce dossier se réfère au référentiel 2008 de la Région pour le logement social, qui demande notamment de produire le bilan énergétique envisagé pour le logement, après travaux.

Priorité « Agriculture – Cultures marines – Pêche »

Création d'une cale de mise à l'eau à la Grognasse

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Bourcefranc le Chapus

Argumentaire : Créer une cale d'accès, dans le cadre du projet de restructuration du rocher des bouchots, mené par les affaires maritimes et la section régionale conchylicole.

Objectifs : Permettre aux ostréiculteurs un accès aux zones de dépôts du rocher des bouchots et offrir une cale de mise à l'eau aux professionnels de la mer.

Partenaires : Conseil Général

Calendrier : premier semestre 2009

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	27.700 € HT	
Autofinancement du MO	8.909 €	32,16 %
CRDD sollicité	5.540 €	20 %
Conseil Général	13.251 €	47,84 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 5.540 €.

A noter que si la subvention n'atteint pas le montant plancher fixé par la Région, elle est accordée à titre dérogatoire puisque le dossier s'inscrit dans une priorité émergente de la Région.

Priorité « Santé – Adolescence – Handicap »

Les journées d'Ile Handi 2009

Maîtrise d'ouvrage : Association Ilehandi (Saint Trojan les Bains)

Argumentaire : Organiser trois journées de rencontres entre personnes handicapées, professionnels et valides, pour des loisirs accessibles à tous.

Objectifs : Proposer un espace privilégié de découverte et d'essais de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap, enfants et adultes, ainsi que leurs proches. Sensibiliser les professionnels du tourisme, les institutions, les écoles, les élus à l'accessibilité aux loisirs. Participer à la citoyenneté de tous à travers les loisirs, supports de partage et d'échanges.

Partenaires : Etat, Conseil Général, CCIO, communes, organismes privés

Calendrier : 11 au 13 septembre 2009

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (fonctionnement)	17.700 € TTC	
Autofinancement du MO	5.000 €	28,25 %
CRDD sollicité	3.000 €	16,95 %
Etat	1 000 €	5,65 %
Conseil Général	1.500 €	8,47 %
Communauté de Communes	1.500 €	8,47 %
Communes	2.700 € dont Saint Trojan : 2000	15,25%
Organismes privés : mécènes, fondations...	3.000 €	16,95%

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 3.000 €.

Le comité souhaite que le porteur de projet produise et communique des éléments sur les taux de fréquentation de la 3^{ème} édition de cette manifestation de qualité.

Priorité « Equipement »

Travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale Marennes-Bourcefranc

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Intercommunal Marennes Bourcefranc le Chapus

Argumentaire : La piscine intercommunale de Marennes Bourcefranc, construite il y a près de 40 ans, est ouverte chaque année au public de juin à septembre. Les scolaires fréquentent cette piscine en juin et en septembre. En juillet et en août, cet équipement est ouvert à tout public. Compte tenu de sa vétusté, il convient de réaliser des travaux de réhabilitation des deux bassins.

Objectifs : Réaliser les travaux de réhabilitation des deux bassins : réduction de la profondeur, mise en place d'un carrelage de type mosaïque, reprise des bandes et goulottes d'évacuation.

Partenaires : Conseil General, DGE

Calendrier : avril 2009

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	132.613,70 € HT	
Autofinancement du MO	40.697,46 €	30.69 %
CRDD sollicité	15.000 €	11,31 %
Conseil Général	43.762,29 €	33 %
DGE	33.153,25 €	25 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 15.000 € et SOUS RESERVE d'une lettre d'engagement du maître d'ouvrage pour la mise en place d'aménagements en faveur de l'accessibilité handicap.

Implantation d'un terrain multisports

Projet examiné en CLEP le 9/10/08 et ajourné.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint Trojan les Bains

Argumentaire : Planter un terrain multisports pour accroître les possibilités de pratiquer des activités sportives pour le plus grand nombre, particulièrement en direction des jeunes, et destiné également à l'accueil des personnes à mobilités réduites.

Objectifs : Mise en place de l'Agorespace

Partenaires : Conseil General

Calendrier : 1^{er} juin 2008 (3 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	47.000 € HT	
Autofinancement du MO	23.500 €	50%
CRDD sollicité	14.100 €	30%
Conseil Général	9.400 €	20%

Avis du CLEP : « réservé puis décision d'ajournement afin de préciser différents points du dossier :

- la dimension intercommunale du dossier afin de répondre au fait que les projets « Equipement » doivent être au moins de niveau intercommunal pour être éligibles
- la question de l'accessibilité doit être appréciée comme devant aller au-delà des normes réglementaires habituelles, et intégrer le principe des 4 handicaps (et pas seulement le handicap moteur).

NB. Le dossier qui avait été envoyé directement à la Région a été ré-adressé au Pays aux fins d'instruction et d'avis du CLEP. »

Avis du CLEP :

DEFAVORABLE, puisqu'il paraît difficile de justifier ici le caractère intercommunal de l'équipement. De plus, il est précisé que suite au courrier de notification de la décision d'ajournement émis le 4/11/08, les éléments de réponse aux points soulevés n'ont pas été apportés.

Priorité « Education – Parentalité »

Organisation d'ateliers péri scolaires sur l'île d'Oléron : Soutien aux élèves et leurs familles : ATELEC

Projet examiné et validé en CLEP le 9/10/08, puis passé en Comité Syndical du Pays le 16/10/08 ainsi qu'en Commission Permanente de la Région le 24/11/08.

Maîtrise d'ouvrage : ATELEC (Atelier Lire Ecrire Compter, association œuvrant pour la mise à niveau de savoirs de base dans le Pays Marennes Oléron, siège social à Le Grand-Village-Plage)

Argumentaire : Renforcer le travail de l'Education Nationale en le complétant par une approche différente qui favorisant les échanges entre les enfants, les parents et les équipes éducatives.

Mettre en place un accompagnement éducatif à destination de tous les élèves du primaire, du secondaire et de leurs parents sur l'île d'Oléron de :

- redonner confiance aux scolaires et conscience en leurs potentialités pour retrouver le plaisir de progresser,
- permettre aux parents de s'investir dans la scolarité de leurs enfants, de dédramatiser les situations problématiques et créer des liens avec les enseignants.

Objectifs initiaux : Apporter à une centaine d'élèves des 9 écoles primaires publiques et aux collégiens des classes de 6^{ème} et de 5^{ème} des 2 collèges de l'île :

- un accompagnement à la scolarité de type « CLAS » (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) pour tous les enfants de classes primaires concernés, et les collégiens ne maîtrisant pas ou peu certaines structures de base du primaire, démotivés et découragés, et ayant peu de confiance en eux.
- une aide méthodologique aux devoirs pour les collégiens maîtrisant les structures de base (lire, écrire, compter), mais confrontés à des difficultés d'autonomie, d'organisation et de compréhension.

Objectifs redéfinis : Le projet est proposé ici dans une forme « revue à la baisse » par rapport au projet initial, sur la partie « CLAS ». La partie aide au devoir est maintenue dans sa forme initiale.

Sur les 9 « CLAS » (6 pour l'élémentaire et 3 pour le collège) validé en juin 2008 par le comité de pilotage départemental (Inspection Académique, CAF, DDASS, DDJS, préfecture, ACSE), seul 4 fonctionnent :

- 1 CLAS pour l'élémentaire sur le canton nord à l'école de St Georges d'Oléron,
- 3 CLAS pour les collèges qui fonctionnent normalement et sont très appréciés des enseignants.

Contexte de cette redéfinition : Suite aux nouvelles mesures prises par l'Education Nationale (suppression des cours le samedi et 2 heures d'encadrement personnalisé attribué aux élèves de l'élémentaire en difficulté, par les mêmes enseignants de l'Education Nationale), l'ATELEC n'est pas parvenu à mettre en place les 6 CLAS prévus pour les enfants de l'élémentaire, malgré la collaboration de l'Inspection Académique de la circonscription (relances, réunions, etc.). Les parents conçoivent mal que leurs enfants peuvent dépasser plus facilement leurs difficultés si on leur apporte en plus une autre approche pédagogique que celle de l'Education Nationale.

Partenaires : CAF, DDASS, Inspection académique, écoles et collèges

Calendrier : Année scolaire 2008/2009

Budget prévisionnel initial :

COUT TOTAL (fonctionnement)	63.481,50 € TTC	
Autofinancement du MO	3.164,50 €	5 %
CRDD sollicité	19.647 €	31 %
Communes	19.647 €	31 %
DDASS	4.400 €	7 %
CAF	16.641 €	26 %

Avis du CLEP : « favorable à hauteur d'un montant équivalent à celui versé par la CAF soit 16.641 €, sous réserve de la remise d'un rapport d'évaluation pédagogique [...] et d'un bilan financier [...] de l'association. Il est également noté que ce dossier ne fait pas l'objet d'une prise en charge dans le cadre de PEL de l'île d'Oléron et qu'un financement conséquent de 22.653 € (19.647 + 3006) reste à confirmer ».

Nouveau budget prévisionnel :

COUT TOTAL (fonctionnement)	35.890 € TTC	
Autofinancement du MO	7.453 €	20,76 %
CRDD sollicité	16.641 €	46,37 %
DDASS	4.400 €	12,26 %
CAF	7.396 €	20,61 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur de la somme déjà versée, soit 50% de la subvention initialement accordée.

Le comite relève l'importance de disposer d'un diagnostic à l'échelle du Pays, afin d'identifier les besoins réels du territoire.

Conformément à l'avis du Comité Local d'Examen des Projets,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :

- DE VALIDER cette nouvelle programmation 2009 des projets « Vie quotidienne »,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, à solliciter les subventions auprès des collectivités territoriales, et notamment la Région et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des opérations dont il a la maîtrise d'ouvrage,
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget général 2009.

Monsieur VALLET rappelle que lors du CLEP précédent, il a été convenu concernant ATELEC, que la Région interviendrait au même niveau que la CAF sur ce type d'actions.

6. PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INFORMATIQUE DE CHARENTE MARITIME

Le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron bénéficie depuis 2006 d'une prestation d'assistance au déploiement de son Système d'Information Géographique de la part du Syndicat Informatique de la Charente Maritime.

Comme la convention passée pour la circonstance le précisait, cette assistance s'est traduite par la mise à disposition d'un agent du SI 17 à hauteur de 20% d'un équivalent temps plein (coût de 710 € par mois hors frais), qui s'avère toujours indispensable encore en 2009, et cela dans la perspective de la mise en place au cours de l'année, d'une plateforme départementale d'assistance aux SIG de tous les territoires du département de la Charente Maritime.

Afin de permettre la poursuite de cette collaboration durant l'année 2009, il est nécessaire de reconduire la convention avec le Syndicat Informatique.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron à signer l'avenant de prolongation à la convention d'assistance au déploiement du SIG avec le Syndicat Informatique 17 pour l'année 2009
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au Budget 2009

Pas d'observation.

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTION

SUBVENTION 2009 A L'ASSOCIATION " MAISON DU TOURISME DU PAYS MARENNES OLERON "

L'association "Maison du Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes" est depuis plusieurs années l'acteur de la mise en œuvre de la politique du Pays en matière de promotion touristique du territoire.

Dans le cadre d'une convention cadre signée en 2006, différentes prestations sont prévues, et notamment :

- la mise en œuvre conjointe de la stratégie de développement touristique du Pays,
- la mise en œuvre conjointe de la politique TIC du Pays, notamment par le biais d'un service "Webmaster" sur les sites "Tourisme" et "Vie locale" du projet Internet, et d'un travail de réflexion stratégique sur le déploiement d'une politique de e-services (notamment par une couverture de points publics Internet) sur les différentes communes du Pays,
- la production d'un bilan annuel d'activités reprenant les différentes opérations menées dans le cadre du Volet Touristique (développement et promotion) du Pays,
- l'édition du guide estival des manifestations du Pays

Une subvention de 250.000 € pour l'aide au fonctionnement de l'Association est donc à prévoir pour l'année 2009.

Par ailleurs, conformément à la délibération du 5 février 2009, il convient d'ajouter à la subvention 2009, le solde de la subvention 2008 soit 52 000 € qui n'a pu être versé avant le 31 décembre 2008.

- Subvention Maison du Tourisme 2009 :	250 000 €
- Solde 2008	52 000 €
TOTAL	302 000 €

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents, (Messieurs MENADIER, VILLA, DUPUY, VERNOUX ne prennent pas part au vote)

DECIDE :

- D'ACCEPTER le versement de la participation de 250.000 € à l'Association "Maison du Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes" pour l'année 2009
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces correspondantes
- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2009

Concernant la mise en œuvre conjointe d'une politique TIC, Monsieur VALLET informe qu'il y a plusieurs communes (le Château, Bourcefranc le Chapus, Le Grand-Village, Le Gua) qui ont fait appel au Webmaster du Pays à la Maison du Tourisme, pour passer leur site sous la charte.

Arrivée de Monsieur PARENT à 15 h 30.

8. OUVERTURE D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION « ECONOMIE LOCALE ET CREATION D'ENTREPRISE »

- Vu les dispositions statutaires de la loi du 13 Juillet 1983,
- Vu les dispositions statutaires de la loi du 26 Janvier 1984 en ses articles 136 et 3 alinéa 4,
- Vu le décret 88-145 du 15 Février 1988,
- Vu la loi 84-46 article 4 du 11 Janvier 1984,
- Vu le Contrat Régional de Territoire

Dans la perspective de gérer le dispositif "Ateliers de la création" du pays Marennes Oléron durant la période couverte par le Contrat Régional de Développement Durable 2007 - 2013,

Compte tenu du fait qu'un précédent poste de chargé de mission avait été ouvert pour 3 ans seulement sous l'intitulé de « animateur des ateliers de la création » et qu'il avait été confié à Monsieur Loïc Michaud à compter du 04 décembre 2006,

Compte tenu du fait que Monsieur Loïc Michaud a présenté sa démission à compter du 8 février 2009, et que le Président l'a acceptée avec un préavis de 2 mois,

Compte tenu du fait que les missions de l'animateur des ateliers de la création ont été étendues et diversifiées depuis l'origine de sa création,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE CREER un poste de Chargé de mission « Economie locale et création d'entreprise » à temps complet à compter du 27 avril 2009 ;

Cet agent aura pour mission, sous l'autorité du directeur des services et en relation avec le président du Pays et les élus concernés :

- l'accueil, l'information et l'orientation des porteurs de projets de création et de reprise d'entreprises dans le cadre de l'opération régionale des « Ateliers de la Création » ;
- l'accompagnement des porteurs de projets et l'aide au montage des dossiers présentés au Jury des « Bourses Régionales Désir d'Entreprendre » ;
- le suivi administratif et financier de ces dispositifs et la participation au réseau régional des animateurs des « Ateliers de la création » ;
- l'animation et le développement du réseau local des acteurs publics et privés, partenaires des « Ateliers de la Création » et du développement économique ;
- la collaboration aux politiques de développement économique des communautés de communes.

Il sera également amené à :

- contribuer aux actions de formation destinées aux créateurs et chefs d'entreprises, et assurer leur développement et leur promotion ;
- participer au plan d'actions partenariales en faveur du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation, définies par le projet « Emploi et Territoire », et s'associer en particulier au projet de la future « Maison des Initiatives et des Services » ;
- contribuer à l'animation du club d'entreprises du Pays ;
- élaborer et mettre en œuvre de nouvelles procédures de travail et des initiatives répondant aux problématiques du territoire et de son tissu socio économique ;
- préparer et/ou animer des réunions (locales, régionales ou nationales) pouvant associer élus, acteurs institutionnels et socioprofessionnels ;
- communiquer sur ses missions à travers les supports de diffusion du Pays (journaux, site Internet, supports dédiés).

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE PROCEDER à l'ouverture d'un poste contractuel pour une durée de 3 ans (conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984),
- DE FIXER le niveau d'études minimum pour le recrutement à BAC +3,
- DE FIXER le niveau de rémunération en référence à la grille correspondant au grade d'attaché,
- D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement d'un agent contractuel pour une période de 3 ans, reconductible en fonction de la législation en vigueur
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2009.

Présentation de Romain PEYRAUD, chargé de mission « Economie Locale et Création d'Entreprise » en poste depuis le lundi 16 mars 2009.

Présentation de Sylvie LECHEVALLIER, chargée de mission « Coordinatrice du projet de Maison des Initiatives et des Services du Pays » en poste depuis le 9 mars 2009.

9. TABLEAU DES EFFECTIFS MIS A JOUR

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
- Vu la délibération du 5 juin 2008 mettant à jour le tableau des effectifs 2008

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'ACTUALISER le tableau des effectifs comme suit :

Effectif du Syndicat Mixte du Pays Marennes-Oléron

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	Catégorie	Filière*	Effectifs budgétaires	Indice brut (contractuels)	TPS	Effectifs pourvus
Animateur - Responsable Pays (art.3 - alinéa 5)	A	A	1	IB 801	TC	1
Chargé de mission « Economie locale et création d'entreprise »	A	A	1	IB 500	TC	1
Chargé de mission « Culture, sports & manifestations »	A	A	1	IB 542	TC	1
Chef de projet « Maison des Initiatives et des Services »	A	A	1	IB 542	TC	1
Chargé de mission « Animation du programme Leader »	A	A	1	IB 542	TC	1
Chargé de mission « Coordination du réseau des médiathèques »	A	C	1	IB 510	TC	1
Chargé de mission « Aménagement & urbanisme »	A	T	1	IB 588	TC	1
Ingénieur territorial – Administrateur SIG	A	T	1		TC	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} Classe	C	A	2		TC	2
Total SMPMO			10			10

* A= administrative / T= technique / C = culturelle
(Chargés de mission recrutés sous l'alinéa 4 ou 5 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984)

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'ADOPTER l'état du personnel présenté
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2009

Pas d'observation.

10. REGIME INDEMNITAIRE : DISPOSITIONS 2009

- Vu l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,
- Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991,
- Vu le décret 97-1223 du 26 décembre 1997 instituant en faveur des agents de préfecture une indemnité d'exercice des missions des préfectures se substituant au complément de rémunération de préfecture,
- Vu le décret 2002-61 du 14 janvier 2002,
- Vu le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 (JO du 15 Janvier 2002),

- Vu le décret 2003-799 du 25 Août 2003 abrogeant le décret initial 2000-136 du 18 février 2000,
- Vu le décret 93-526 du 26 mars 1993
- Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997,
- Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2005
- Vu l'arrêté du 29 janvier 2002 (JO du 6 février 2002),
- Vu l'arrêté du 25 Août 2003 modifié par l'arrêté du 11 juin 2004,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE PRECISER les conditions d'attribution des indemnités suivantes avec effet au 1er Janvier 2009 :

GRADE	Montant de référence annuelle	Effectif potentiellement concerné	Taux Maxi	Montant
IAT (Titulaires & contractuels)				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif 2 ^{ème} C	443,49	2	8	7.095,84
TOTAL MAXIMUM IAT		2		7.095,84
IFTS (Titulaires & contractuels)				
FILIERE ADMINISTRATIVE & culturelle				
Attaché ou assimilé	1.064,83	5	8	42.593,20
Bibliothécaire ou assimilé	1.064,83	1	8	8.518,64
TOTAL MAXIMUM IFTS		6		51.111,84
IEMP (Titulaires & contractuels)				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché ou assimilé	1.372,04	5	3	20.580,60
Adjoint administratif 2 ^{ème} C	1.143,37	2	3	6.860,22
TOTAL MAXIMUM IEMP		7		27.440,82
PRIME DE TECHNICITE FORFAITAIRE DES PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES (PTFPB)				
Bibliothécaire ou assimilé	1.443,84	1		1.443,84
TOTAL MAXIMUM PTFPB		1		1.443,84
ISS (Titulaires & contractuels)				
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur	356.53 x 0.95	2	25	16.935.17
TOTAL MAXIMUM ISS		2		16.935.17

- DE DIRE que :
 - les coefficients et montants individuels seront déterminés par arrêtés individuels,
 - les montants de référence relatifs à l'IAT et l'IFTS sont indexés sur la valeur du point,
 - l'ensemble des montants de référence suivra la réglementation en vigueur,
 - des avances pourront cependant être versées dans la limite du coefficient maximum voté,
 - les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2009.

Pas d'observation.

11. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE DECLARER que le compte de gestion du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Pas d'observation.

12. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	983 445,86 €
Recettes y compris report N-1 (+88 167,21)	1 057 930,22 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2008	+ 74 484,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	209 805,14 €
Recettes y compris report N-1 (+83 797,15)	214 978,87 €
Excédent d'investissement exercice 2008	+ 5 173,73 €

RESULTAT GLOBAL + 79 658,09 €

En l'absence du Président Mickaël VALLET au moment du vote, conformément à l'article 2114 du C.G.C.T et délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par celui-ci, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré

Sur proposition de Madame Claire LIENART, doyenne de l'assemblée,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE DONNER acte de la présentation faite du compte administratif 2008, lequel peut se résumer comme ci-après (voir documents annexes),

- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser (dont le solde est – 45 6136,74 €)
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- D'AFFECTER en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, au budget le résultat de fonctionnement précédemment indiqué, comme suit :

Reprise, compte 002, "excédent de Fonctionnement reporté" pour 33 984,36 €

Reprise, compte 1068 "excédent de Fonctionnement capitalisé" pour 40 500,00 €

Soit un total de 74 484,36 €

Pas d'observation.

13. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron propose de voter le budget primitif 2008 par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Le budget détaillé est présenté en annexe.

La synthèse en est la suivante :

I – Section de Fonctionnement

chapitre Dépenses			chapitre Recettes		
011	charges générales	101 700,00	70	Produits des services	21 490,00
012	Charges personnel	441 326,00	74	Dotations, subventions participati	948 627,00
65	Autres charges gestion courante	339 700,00	75	Autres produits gestion cour.	11 252,00
66	Charges financières	8 300,00	013	atténuation de charges	-
67	Charges exceptionnelles	50,00	002	Report excédent fonct°	33 984,36
042 (68)	Amortissement	110 000,00			
022	Dépenses imprévues	14 277,36			
023	Virement à l'investissement	-			
	Total Charges	1 015 353,36		Total Recettes	1 015 353,36

II – Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
	Opérations d'investissement		10	Dotations et fonds	66 300,00
80	Administration Générale	26 280,00	13	Subventions	103 573,00
81	SIG	41 770,00	16	Emprunts et Dettes	-
82	Site Internet	3 200,00	001	Exédent reporté	5 173,73
86	Bourse Régionale Désir Entrep. + BTE	71 342,00			
87	Développement Habitat	4 916,00			
90	Maison des Services et des Initiatives	30 000,00			
Chapitres					
13	Subvention d'investissement reçues	52 039,00			
16	Remboursement des emprunts	55 499,73			
020	Dépenses imprévues	-			
			040	Amortissements	110 000,00
			021	Virement de la section fonct°	-
	TOTAL	285 046,73		TOTAL	285 046,73

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'ADOPTER le budget primitif 2009 du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 1 015 353,36 €
 - Section d'investissement : 285 046,73 €
 - TOTAL : 1 300 400,09 €

Monsieur PARENT demande s'il y a des emprunts ? Quels sont-ils ? De quels montants, et à quelles échéances sont-ils ?

A l'invitation du Président, Monsieur MERCIER répond qu'il y a deux types d'emprunt.

Un premier type sont ceux passés par l'ex Syndicat Mixte pour la Promotion Touristique pour des investissements dans le cadre de la Maison du Tourisme (acquisition et amélioration du bâtiment), et repris au moment de sa création par le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron.

Le Syndicat Mixte pour la Promotion Touristique avait en effet fait 3 emprunts dont 2 en 2000 (pour 150.000 € sur 10 ans) et 1 en 2001 (92.000 € sur 15 ans).

Un 2^{ème} type d'emprunt correspond à celui passé en 2006 par le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron lui-même pour acheter le développement des sites Internet et du Système d'Information Géographique (matériel informatique compris).

155 000 € ont pour cela été empruntés à la Caisse d'Epargne pour financer une partie des équipements, le reste étant pris sur fonds propres provenant de la dotation des CdC.

Le tout était chiffré à près de 250 000 euros.

Cette grosse opération a permis de réaliser tous les sites Internet qui tournent aujourd'hui, dont celui de la Maison du Tourisme qui a été le premier en ligne, puis ceux des CdC, du Pays et des Communes, et bientôt celui du Conseil de Développement et peut être certains Etablissements Publics qui pourront utiliser l'architecture et la charte graphique.

Il y a également le Système Informatique Géographique qui est aujourd'hui installé et opérationnel dans toutes les communes du Pays.

(Voir tableau page 43 du compte administratif 2008).

14. APPEL A PARTICIPATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES POUR 2009

- Vu l'article 10 des statuts du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron,
- Vu le budget primitif 2009 portant la contribution des Communautés de Communes membres du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron à la somme totale de 486.628 €

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'ARRETER la participation des communautés de communes aux montants suivants :
 - Communauté de Communes de l'Île d'Oléron : 67 % soit 326.041 €
 - Communauté de Communes du Bassin de Marennes : 33%, soit : 160.587 €

Pas d'observation.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROUSSEAU souhaite revenir sur « l'histoire » d'A.T.E.L.E.C.

A.T.E.L.E.C a démarré en 1999. Au départ, l'association devait s'occuper des adultes à partir de 16 ans.

Monsieur ROUSSEAU dit qu'il était réticent au départ, et qu'il estime que l'Education Nationale aurait dû prendre ce genre de chose en mains et que ce n'est pas le rôle du Pays.

Monsieur ROUSSEAU considère qu'il y a des instituteurs et des professeurs pour accompagner les élèves jusqu'au moins leurs 16 ans et que ce n'est pas à des privés de prendre en charge l'éducation des enfants.

Madame NORMANDIN dit que lorsque l'on voit la réalité du terrain, on finit par avoir des doutes.

Monsieur ROUSSEAU dit que si l'on fait rentrer des privés alors autant arrêter l'Education Nationale.

Madame CHARTIER dit que l'Education Nationale joue son rôle mais ne peut pas jouer tous les rôles. ATELEC, par exemple pour l'aide aux devoirs, joue un rôle social plutôt qu'un rôle d'enseignant.

Madame HUMBERT dit que l'Education Nationale joue un rôle à sa façon, avec les différentes réformes qui s'accumulent, et l'on peut constater que plus les années passent et moins le résultat est positif en quantité. Qu'il y a toujours eu des enfants qui restaient « au bord du chemin » parce qu'ils ne fonctionnaient pas exactement comme les autres, qui arrivaient en 6^{ème} sans savoir lire et écrire.

Monsieur ROUSSEAU répète que ce n'est pas aux collectivités locales de donner de l'argent pour éduquer les enfants.

Monsieur DUPUY dit qu'auparavant il y avait que 50% des élèves qui passaient en 6^{ème} alors que maintenant c'est systématique.

Madame CHARTIER dit que l'Etat ne peut pas tout faire et que les parents ne jouent plus leur rôle.

Monsieur DESHAYES dit que pour avoir fait toute sa carrière dans l'Education Nationale, il reste sceptique sur le fait que l'on dise que l'école ne remplit pas son rôle. L'école a de plus en plus de difficultés avec les élèves qui perdent pied, mais si à chaque difficulté dans les familles on met « une pièce » à la place pour déresponsabiliser les familles, là, Monsieur Deshayes dit qu'il rejoint l'avis de Monsieur Rousseau.

Madame LIENART dit qu'une association comme ATELEC a rendu d'énormes services, notamment sur des cas particuliers, sur des choses qui ne rentraient pas dans le contexte scolaire, et qu'il serait dommage de ne pas les aider.

Monsieur DUPUY dit que par rapport à ce constat navrant, il y a peu de préventif.

Monsieur ROUSSEAU tient à dire qu'il n'est pas contre ATELEC car ils ont vraiment un rôle.

Monsieur PARENT dit que l'on peut avoir une vision différente d'ATELEC.

ATELEC a un rôle spécial depuis le début, l'association a été accompagnée pendant longtemps par l'Etat directement ou indirectement.

L'Etat n'intervient plus, donc la question est surtout de savoir si les Collectivités Locales peuvent prendre le relais.

Est-ce qu'on peut aider quelques sites, quelques actions particulières d'ATELEC ? C'est la question que l'on peut se poser. On évoque tout ce qui est accompagnement scolaire au niveau des collèges, alors on peut penser que c'est la mission des parents et que l'on n'a pas à suppléer les parents.

Que lorsque l'on interroge le principal et les enseignants, ils disent qu'ATELEC fait tout ce que eux ne peuvent pas faire et que les résultats sont excellents, c'est-à-dire que l'on sauve des jeunes à travers cette démarche.

Monsieur PARENT dit qu'en ce qui concerne le collège, il faut le faire. Les sommes ne sont pas considérables et au niveau des budgets des collectivités ce n'est pas énorme et c'est vraiment quelque chose d'important.

Monsieur VALLET dit que lorsque les jeunes sortent de l'école, du système à 16 ans et qu'ils ne savent pas lire, il y a quand même une mission de l'Etat. Il dit également que sur le territoire les problèmes sont bien là. Il a été évoqué ce matin en CLEP, l'idée de réfléchir à un diagnostic sur la question de l'illettrisme à l'échelle du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron,
le 10 avril 2009

Le Président,

Mickaël VALLET